



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.4 et 3.12

Numéro de référence : 2007-4993
Demande : Nouvelle préparation commerciale :
proportion des produits de formulation
Nouvelle étiquette de produit : nouveau site ou hôte
Produit(s) : Stress Shield for Cereals
Numéro d'homologation : 29609
Matières actives (m.a.) : Imidacloprid
Numéro de document de l'ARLA: 1863735

But de la demande

Bayer CropScience a fait une demande d'homologation pour une nouvelle préparation commerciale, le Stress Shield for Cereals, contenant la matière active imidacloprid. Le Stress Shield for Cereals est offert comme traitement des graines pour la suppression de certains insectes nuisibles dans les cultures de blé, d'orge et d'avoine.

Évaluation des propriétés chimiques

Le Stress Shield for Cereals se présente sous forme de suspension contenant de l'imidacloprid à une concentration nominale de 480 g/L. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 1,184 à 1,203 g/ml et un pH de 7,5 à 9,0. Les exigences en matière de données sur la chimie du Stress Shield for Cereals sont remplies.

Évaluation sanitaire

La formulation proposée pour la préparation est identique à celle d'une préparation actuellement homologuée; par conséquent, aucune nouvelle évaluation toxicologique n'a été faite.

Une évaluation des risques pour la santé a été effectuée pour la préparation proposée. On ne s'attend pas à ce que l'exposition des travailleurs et des tiers augmente par rapport à l'exposition aux produits actuellement homologués contenant de l'imidacloprid.

Des données sur les résidus et ayant déjà été examinées provenant d'essais sur le terrain effectués sur des graines de blé et d'orge traitées ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande. Les données sur les résidus relatives au blé et à l'orge ont été extrapolées à l'avoine, étant donné que celui-ci fait partie du groupe de cultures 15 (céréales). Les données à l'appui ont été utilisées pour avaliser l'homologation du soja. On ne s'attend pas à ce que la quantité totale de résidus d'imidacloprid dépasse la LQ (0,05 ppm) dans le cas du blé, de l'orge et de l'avoine mature après le traitement proposé des graines (10 à 30 g de m.a./100 kg de graines). On ne s'attend pas à ce que la quantité totale de résidus d'imidacloprid dépasse 0,1 ppm dans le soja lors d'un traitement selon une dose de 62,5 à 125 g de m.a./100 kg de graines. De plus, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition par le régime alimentaire pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

La LMR d'imidacloprid sur le maïs (0,05 ppm) sera remplacée par une LMR de 0,05 pour le groupe de cultures 15 (céréales). La question des résidus d'imidacloprid, incluant les métabolites contenant la fraction 6-chloropicolyl dans les graines de soja traitées, sera traitée dans la partie B, division 15, paragraphe B.15.002 (1) de la *Loi sur les aliments et drogues* (c.-à-d. $\leq 0,1$ ppm).

Évaluation environnementale

Le risque d'exposition environnementale à l'imidacloprid contenu dans la préparation proposée n'est pas considéré comme étant plus grand que dans le cas des préparations homologuées contenant la même matière active.

Évaluation de la valeur

Les essais d'efficacité menés à différents endroits (Ontario, Saskatchewan, Colombie-Britannique et Washington) sur les cultures de blé (blé de printemps, blé d'hiver) et d'orge appuient l'utilisation du Stress Shield for Cereals dans le but de protéger les cultures en début de saison contre les dommages causés par les larves de taupin (*Limoniusspp.*, *Agriotes spp.*, *Ctenicera spp.*), à l'aide d'une dose d'application de 21 à 63 ml de préparation/100 kg de graines. Aucun dommage n'a été observé dans les cultures de blé et d'orge avec une dose d'application allant jusqu'à 63 ml de produit/100 kg de graines. On peut extrapoler les résultats d'efficacité et de tolérance des cultures de blé et d'orge aux cultures d'avoine, étant donné les similarités de la taille des graines et de l'architecture des végétaux entre ces cultures. Une dose d'application allant de 21 à 63 ml préparation/100 kg semences est acceptable pour une protection en début de saison contre les dommages causés aux cultures de blé (blé de printemps, blé d'hiver), d'orge et d'avoine par les larves de taupin. Aucune autre donnée n'est exigée.

Les résultats des essais sur le terrain ont été fournis à l'appui d'une demande d'homologation du mélange en cuve du Stress Shield for Cereals avec les fongicides Raxil T Flowable et Raxil MD pour traiter les graines de blé, d'orge et d'avoine contre les maladies et les insectes mentionnés sur l'étiquette actuellement homologuée. Les données ont montré qu'il n'y avait pas de réduction de l'efficacité du fongicide ou de l'insecticide et qu'aucun effet négatif ne se produisait lorsque les fongicides Raxil T Flowable et Raxil MD étaient mélangés en cuve avec le Stress Shield for Cereals. Les fongicides Raxil T Flowable et Raxil MD sont actuellement homologués pour une utilisation dans les cultures de blé, d'orge et d'avoine, selon les doses proposées pour le mélange en cuve et figurant sur l'étiquette du Stress Shield for Cereals. Par conséquent, les mélanges en cuve sont approuvés. Aucune autre donnée n'est exigée.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande et estime qu'elle dispose d'assez d'information pour accepter l'utilisation proposée du Stress Shield for Cereals. À la suite de cette évaluation, l'ARLA accepte une homologation complète de la préparation.

Références

- 1256346 End use chemistry-product ID, description of starting materials for Gaucho 480 flowable, formulation process, finished product specifications, validation, colour, physical state, odour, formulation type, container type, gravity, pH, oxidation/ reduction: chemical incompatibility, viscosity, storage stability, flammability, packaging material, voltage, [privacy information removed] DEC 23/97, JAN 13/98, NOV 28/97, DEC 3/97, NOV 27/97 (STR-10113;-10114;-10127;-10115;-10116;-10117;-10118;-10119;-10120;-10121;-10122;-10123;-10124;-10125;-10126) [GAUCHO 480 FL;SUB98-1458;REG26124;SUBMITTED NOV 15/98; VOL 1 OF 1 CHEMISTRY] [CBI]
- 1449830 2007, STRESS SHIELD (Imidacloprid), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(C), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(B), 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
- 1449831 2007, STRESS SHIELD (Imidacloprid), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(C), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(B), 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
- 1449832 2007, STRESS SHIELD (Imidacloprid), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(C), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(B), 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
- 1449833 2007, STRESS SHIELD (Imidacloprid), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(C), 10.2.3.3(D), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(B), 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
- 1449834 2007, STRESS SHIELD (Imidacloprid), DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3(C), 10.2.3.3(D), 10.3, 10.3.1, 10.3.2(B), 10.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.